

L'an deux mille vingt et un, le 24 du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers présents : 26
 Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Marjorie CARVEL, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÖET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Fathia BARKA ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur COMMARIEU, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Madame Florence DAMET.

Objet | Actualisation du tableau des emplois non permanents

Il convient d'actualiser le tableau des emplois non permanents afin de procéder :

- à l'ouverture d'un poste d'attaché, en accroissement saisonnier d'activité, au sein de la Direction Urbanisme Développement Economique, pour assurer des missions de référent.e PLIE pour palier l'absence d'une référent.e absente pour raisons de santé depuis juin 2020 ;
- à la fermeture d'un poste d'attaché pour occuper des fonctions de contrôleur.se de gestion, chargé.e de mission évaluation au sein de la Direction des finances et du contrôle de gestion. Ce poste avait été ouvert en emploi non permanent via le dispositif de contrat de projet lors du conseil municipal du 5 juillet 2021. Il est transformé en poste permanent compte-tenu d'un besoin pérenne ;
- à la fermeture d'un poste de rédacteur pour occuper des fonctions de chargé.e de recrutement Gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEEC) au sein de la DRH. Ce poste avait été ouvert en emploi non permanent via le dispositif de contrat de projet lors du conseil municipal du 5 juillet 2021. Il est transformé en poste permanent compte-tenu d'un besoin pérenne.

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois non permanents comme suit :

Fermeture					Ouverture				
Direction	Motif du contrat	Cadre d'emploi	Quotité	Nombre de postes	Direction	Motif du contrat	Cadre d'emploi	Quotité	Nombre de postes
Direction des Finances	Contrat de Projet	Attaché	Temps complet	1	Direction Urbanisme Développement Economique	Accroissement saisonnier	Attaché	Temps complet	1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

					e				
Direction des Ressources Humaine	Contrat de Projet	Rédacteur	Temps complet	1					

Ceci exposé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3 et 34 ;

Vu le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-54 modifié du 15 janvier 2013 modifié relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais ;

Vu le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois non permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
2 abstentions
5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211124-2021-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2021

Publication : 29/11/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.